

## Repères au 1<sup>er</sup> janvier 2011

LE MINIMUM GARANTI servant de référence pour le calcul d'avantages en nature  
reste fixé à 3,36 €.

NOURRITURE : 11,76 € par jour soit :

- Matin : 1,76 €
- Midi : 5,88 €
- Soir : 4,12 €

PANIER : 5,88 €

CHAMBRE MEUBLEE : 26,88 € / mois

SALAIRES DES JEUNES :

Agés de moins de 17 ans : 80 % du smic : 7,20 €

Agés de 17 à 18 ans : 90 % du smic : 8.10 €

POINT CADRE : 9,79 €

LE PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE : 2.946 € mensuels et 35.352 € annuels.